

## Résolution

### Exposé des motifs

Le GLRD est le Groupement des Législatifs de la Rive Droite (du lac). Il a été créé en 2005 par les présidents en exercice des Conseils municipaux du Grand-Saconnex, de Bellevue, de Pregny-Chambésy, de Collex-Bossy, de Genthod et de Versoix. La commune de Céligny, à ce stade, ne souhaite pas faire partie du groupement car son Maire est aussi président du conseil, toutefois la porte lui reste ouverte. Le but du GLRD est de s'informer mutuellement sur des questions intercommunales d'intérêt commun, comme le sport, la circulation, la sécurité, la petite enfance et de partager les expériences et fonctionnement de chaque CM.

Durant l'année 2006, deux manifestations ont été organisées pour l'ensemble des législatifs (et des exécutifs) des communes concernées. L'une a eu lieu au Grand-Saconnex et concernait la présentation du GLRD aux conseillers municipaux et l'étude sur les besoins en installations sportives, l'autre s'est déroulée à Bellevue et concernait la sécurité, avec notamment la participation du Conseiller d'Etat Laurent Moutinot et du commandant de la gendarmerie.

La présente résolution demande la pérennisation du GLRD pour les prochaines législatures.


Le Conseil municipal de Bellevue prend la résolution :

1. D'élire pour chaque législature un délégué au GLRD pris au sein du Conseil municipal. Ce délégué prendra part aux réunions du GLRD pendant toute la législature afin de mieux assurer le suivi.
2. Le délégué sera accompagné par la présidente ou le président en exercice de l'année en cours. A défaut du président, un autre membre du bureau du Conseil municipal pourra y prendre part.

Note :

- Il est de la plus haute importance que ce texte soit approuvé par les 6 législatifs concernés.
- Le GLRD n'a pas de statut juridique et vivra par la seule volonté des 6 législatifs.

Bellevue, le 6 mars 2007



Pierre Strubin  
Président du conseil municipal  
Entente libérale



Thomas Vetterli  
Conseiller municipal  
Bellevue d'Avenir